

DROIT DE LA CONSTRUCTION

écrit par Dennis_ Rombaut_ | juin 19, 2021

Nous traitons les dossiers de construction au sens large du terme. Vous êtes constructeur, entrepreneur, architecte, sinistré? Vous êtes à la bonne adresse.

- rédaction et contrôle des contrats;
- contrats de sous-traitance et contrats d'architecte;
- mener des négociations;
- dommages et responsabilité résultant de l'exécution des travaux;
- expertises avec des experts judiciaires;
- action directe contre le maître d'ouvrage;
- troubles de voisinage;
- droit disciplinaire des architectes;
- recouvrement des factures impayées du chantier de construction;
- PV d'abandon de chantier